



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans, commerçants et industriels : montant des pensions

Question écrite n° 74194

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes de l'Union nationale des indépendants retraités du commerce (UNIRC) concernant les pensions de réversion. En effet, rappelant l'engagement du Gouvernement de porter la retraite des exploitants agricoles à 75 % du SMIC, soit environ 641,35 euros (4 207 francs) par mois et 7 695,63 euros (50 480 francs) par an et considérant qu'il ne peut y avoir deux catégories de citoyens, à savoir les agriculteurs et les autres, l'UNIRC souhaiterait que la retraite minimum soit effectivement portée au taux indiqué ci-dessus. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74194

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1488